



*Association
Vers une Ecologie Citoyenne*

Contact
Information
Adhérents

N°19
Février 2015

Le mot du Président

Faut-il craindre le pire..... ?

Même si le pire n'est jamais certain... force est de constater que les victimes d'inondations sont toujours surprises par la soudaineté et l'ampleur d'un phénomène somme toute **naturel**.

Manque d'informations ? Conséquences d'un réchauffement climatique indéniable ? Urbanisation non maîtrisée ?

Les causes sont certainement multiples mais il est clair que le développement d'activités et d'enjeux dans les zones à risque (habitations, activités économiques...) augmente la vulnérabilité des secteurs exposés et aggrave les dégâts en période de crues.

Le Ministère de l'Ecologie estime qu'il y a en France au moins 16 000 communes (1/3) qui sont exposées à un risque majeur d'inondation (montée des eaux de mer, débordement de fleuves et de rivières). Par ailleurs, entre 1999 et 2006, dans plus de 400 communes, ce sont près de 100 000 logements qui ont été construits en zone inondable !

A ce rythme, si l'on ne prend pas la juste mesure de la réalité des faits et, surtout, si l'on persiste à prendre le risque de construire dans les zones inondables... Alors oui ! On peut craindre effectivement le pire et s'attendre, à l'exemple de ce qui s'est passé récemment près de chez nous dans le Var et en Languedoc-Roussillon, à des drames humains difficilement supportables.

C'est ce sujet que nous avons souhaité traiter dans un dossier particulier de ce bulletin.

Bonne lecture avec mes vœux renouvelés pour une année 2015 conforme à vos souhaits.

En toute amitié.

Roger Castellani

Le dossier : Prendre en compte le risque inondation

Faut-il ou non construire une nouvelle digue au bord de la Durance pour protéger Cavaillon (dont la zone de la Voguette) et Cheval-Blanc ? Faut-il engager des travaux sur le Coulon qui protègent davantage Cavaillon que les zones au Nord de la rivière ? Le problème des inondations a connu une forte actualité cette année et a conduit l'AVEC à prendre position sur ces deux dossiers.

Comment aborder cette question des inondations pour une association qui se réclame de l'écologie citoyenne. Ce n'est pas simple. Comment dégager un intérêt général au-dessus des intérêts particuliers. Comment inclure dans cet intérêt général le souci de l'environnement et donc des générations futures. Comment faire en sorte que les choix faits en termes de protection ne reportent pas à l'aval ou à l'amont les risques évités pour notre zone. Inclure tout cela dans nos prises de position, c'est à nos yeux un exercice d'écologie citoyenne. Accorder l'action humaine avec la préservation des équilibres naturels et le respect du bon fonctionnement de l'environnement est un enjeu essentiel de l'écologie.

Même si nous savons que le risque zéro n'existe pas, nous considérons que la protection des populations est une priorité. Les jugements récents suite au drame de la Faute sur Mer montrent que la responsabilité des élus est fortement engagée sur ce point. Et la protection des populations doit même être assurée quand la présence des populations en zone vulnérable est l'héritage de décisions politiques antérieures déraisonnables. Ainsi, autoriser la construction de maisons à un seul niveau dans le quartier des Ratacans est une grossière erreur dont toute la collectivité paye le coût aujourd'hui.

Protéger mais comment ? En construisant des digues là où il y a le plus grand nombre de personnes menacées. Et pourquoi pas partout direz-vous ! Il faut comprendre que lorsque l'on construit une digue, on accélère le débit de la rivière et on reporte le risque vers l'aval qui reçoit plus d'eau et plus vite. Il faut donc qu'il y ait aussi des zones qui, pour compenser, permettent aux eaux de s'étaler, en particulier là où il y a peu de population... c'est-à-dire souvent en zone agricole. C'est vrai que pour les agriculteurs, ce n'est pas toujours un bienfait. Mais, présents depuis des générations, ils ont souvent su s'adapter depuis longtemps aux risques. Ceux qui vivent sur l'île de la Barthelasse à Avignon, par exemple, avaient tout prévu pour monter à l'étage les animaux en cas de crue du Rhône et l'on dit que grâce aux limons du Rhône, ils avaient les plus beaux choux de la région..... !

En prévoyant les zones de débordement de la rivière et en faisant en sorte qu'elles soient raisonnables pour ceux qui les subissent, on répartit au « moins pire » les risques.

Il est donc illusoire d'imaginer des digues qui bordent la totalité de la rivière. Il est légitime aussi de construire des digues assez loin des berges de la rivière pour laisser aussi de la place pour l'écoulement de l'eau et le bon fonctionnement du milieu naturel. C'est ce qui est prévu pour les travaux envisagés en bord de Durance et du Coulon. Il est aussi normal de réserver les digues les plus hautes là où les populations sont les plus nombreuses. Celles-ci cependant ne doivent pas dépasser une certaine limite car une digue haute est plus dangereuse en cas de ruptures. Il est normal de prévoir des déversoirs où la rivière peut déborder. Bien sûr cela n'empêche nullement d'attendre du Syndicat de Rivière un entretien soigné de celle-ci.

Il est aussi normal que tout soit fait pour protéger les milieux existants et prévoir des mesures compensatoires lorsque les ripisylves sont entamées par les travaux. Tous cela nous a paru pris en compte.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons approuvé les projets de construction d'une digue à Cheval-Blanc et les projets de travaux prévus sur le Coulon à Cavaillon et à Robion. Le respect de l'environnement et la qualité de vie de nos territoires imposent la recherche d'un équilibre le plus juste possible entre la protection et la valorisation des espaces naturels et les aménagements nécessaires au bon fonctionnement de la société.

Sur la Région

Réseau déchets de FNE PACA

C'est essentiellement à travers ce réseau, initié par notre Fédération, que l'AVEC a oeuvré en 2014 au niveau régional. Plusieurs réunions à Aix en Provence ont permis de mettre en synergie les actions menées par les fédérations départementales (04 - 06 - 05 - 13 et 84) engagées dans l'élaboration des Plans Départementaux de Prévention des déchets ménagers non dangereux. Cette mise en réseau est importante dans la perspective annoncée d'un transfert de la compétence « déchets » à la Région à l'horizon 2016 !

Sur le Département

Plan Départemental / déchets

Membre de la commission d'élaboration et de suivi du Plan Départemental des déchets ménagers, l'AVEC a été sollicitée pour faire partie de la commission du Plan de Prévention des déchets du BTP, en cours d'élaboration.

S'agissant du Plan des déchets ménagers, la commission s'est réunie le 16 janvier 2015 et a approuvé la dernière mouture du projet du nouveau Plan. Il reste maintenant à « dérouler » toute la procédure administrative. Si tout va bien ... on peut espérer une mise en œuvre en début d'année 2016 !!

CDRP de VAUCLUSE

Membre de cette Commission Départementale de Randonnée Pédestre depuis de nombreuses années, nous avons, pour la 2ème fois, participé à la semaine vaclusienne de randonnée pédestre en organisant une sortie ouverte aux clubs voisins et aux randonneurs de la Région. Par ailleurs, nous avons eu la possibilité de faire former un nouveau membre (Mme Anne Marie Hello) pour l'encadrement de nos randonnées.

Fête Vaucluse durable

L'AVEC a participé le 14 juin à la 3ème fête Vaucluse durable organisée par le département à Carpentras et regroupant tous les acteurs locaux qui œuvrent dans leur domaine pour promouvoir ou bâtir un Vaucluse respectueux de ses richesses naturelles, ouvert à l'innovation et solidaire socialement. La qualité de cette manifestation aurait pu attirer plus de vauclusiens pour soutenir toutes ces initiatives !

FNE 84

C'est toujours avec la même détermination que nous soutenons les actions que mène notre fédération départementale. Grâce à elle, les dossiers que nous suivons sont traités aux meilleurs niveaux avec une équipe dirigeante dont il faut saluer la compétence et le savoir-faire.

Sur le Parc du Luberon (PNRL)

Commission locale de l'eau et SAGE

Le nouveau Schéma d'Aménagement et de gestion de l'Eau (Sage du Coulon-Calavon) vient de faire l'objet d'une enquête publique où l'AVEC a émis un avis favorable.

Le nouveau Sage est une tentative réussie de faire émerger un intérêt général au-dessus des intérêts particuliers. Il est le résultat d'un long travail de concertation avec les acteurs économiques concernés, les usagers et les associations les services de l'Etat.

- Le volet gouvernance, souligne l'importance de l'appropriation du Sage par tous les acteurs concernés. Il consacre le rôle majeur de la CLE.
- Le volet risques, comporte des orientations que nous approuvons :
 - la protection des zones naturelles d'expansion de crues pour limiter les inondations ;
 - la nécessité de préserver l'espace de mobilité de la rivière.;
 - les choix faits concernant la protection contre les inondations dans la partie aval du bassin.
- Concernant le volet milieux paysages et patrimoines, nous approuvons les mesures prises pour protéger les zones humides.
- La préservation de la ressource en eau pour l'équilibre des milieux, et pour maintenir la qualité de l'eau. C'est un objectif majeur bien pris en compte par le nouveau Sage.
- En ce qui concerne la qualité de l'eau nous approuvons :
 - Les dispositions visant à encadrer strictement les projets à risques (gaz de schistes) ;
 - Le fait que les stations d'épuration soient invitées à étudier les possibilités d'aller au-delà des règles fixées, en particulier aux endroits et dans les périodes où les étiages sont sévères.

Pour conclure, l'enquête publique, sauf en ce qui concerne les travaux prévus dans la partie aval du Coulon (voir article suivant), n'a pas fait surgir d'opposition majeure, ce qui témoigne de la qualité du travail qui a été fait. Pour toutes ces raisons, l'AVEC a émis un avis favorable à cette enquête.

Sur la Communauté de Communes (CC/LMV)

Plan de prévention des déchets

La nouvelle communauté de communes « Luberon - Monts de Vaucluse » a fort justement repris à son compte le Plan de Prévention initié par la CC/ Provence Luberon Durance. Parmi les actions engagées « le compostage collectif » mérite une mention particulière du fait de la complexité de sa mise en œuvre. C'est donc avec une grande satisfaction que nous avons participé au lancement d'une première expérience en la matière, le 21 mai à la Résidence « Les Basses Arcoules » à Cavaillon.

Au bonheur des jardiniers 23/11

Cette manifestation organisée depuis plusieurs années aux Taillades est devenue le rendez -vous incontournable des jardiniers amateurs. C'est aussi l'occasion de promouvoir un jardinage respectueux de l'Environnement donc sans pesticides ! L'AVEC y a tenu un stand d'information axé sur « le compostage individuel » qui permet une réduction significative des déchets des ménages.

Commission consultative du Syndicat Durance Ventoux

L'AVEC a à la réunion de la commission consultative du syndicat des eaux du 2 décembre 2014.

Cette réunion a permis de traiter les points suivant :

- **Consommation** : Il y a une légère baisse de la consommation (4%) liée sans doute aux conditions climatiques.
- **Suivi et entretien du réseau** : Des efforts de suivi des fuites et d'amélioration du réseau ont été réalisés mais il reste à poursuivre.
- **Prix** : Cette année, la part du syndicat comme de la SDEI devrait augmenter de 2% conformément aux indices INSEE.
- **Qualité de l'eau** : Toutes les analyses sont bonnes au départ comme à l'arrivée.
- **Avenir du Syndicat** face aux redécoupages territoriaux.

L'AVEC a été resollicitée pour participer à cette commission consultative de ce service public essentiel.

Commission consultative du SIECEUTOM

Les dernières élections municipales ont entraîné des changements conséquents au niveau de ce syndicat. L'ancien Président, M. Roland Pastor, avec lequel nous avons noué les meilleures relations a été remplacé par M Christian Mounier que nous connaissons très bien et le projet de création d'une structure de traitement organique des déchets ménagers que nous soutenions sur la commune du Thor a été dénoncé par le nouveau maire. Pour autant, il nous a été annoncé que le projet proprement dit était toujours à l'étude mais selon une formule « décentralisée » sur des lieux qui restent à déterminer... ! La participation de l'AVEC à cette commission ayant été renouvelée, nous ne manquerons pas de suivre attentivement ce dossier qui nous tient particulièrement à cœur.

Digue de Cheval Blanc

Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée en octobre 2014 l'AVEC a fait part de son soutien à ce projet permettant de protéger un grand nombre d'habitants contre le risque d'inondation tout en préservant un fonctionnement satisfaisant de la rivière et un respect des enjeux environnementaux. Elle a cependant souligné l'ambiguïté de l'objet même des travaux qui porte atteinte à la bonne compréhension du dossier. La seule protection des populations et des biens ne justifie par la création d'une digue « RAR ». La création d'une digue « RAR » ne peut valablement se justifier que si le but à atteindre est, finalement, la possibilité d'ouvrir à l'urbanisation de nouveaux terrains. Pour la clarté du dossier, cet objectif aurait du être clairement affiché et ce choix analysé en comparant le coût/avantage de chaque solution possible, l'étalement urbain comporte des impacts négatifs qu'il convient d'analyser dans une réflexion d'ensemble.

La Voguette

Depuis notre opposition, en 2007, au projet de construction d'un « super AUCHAN », le discours des Elus porteurs du projet a bien évolué au fil des années..! **Ce fut**d'abord, l'annonce qu'il ne s'agirait que d'un transfert du magasin actuel à surface commerciale égale (4 à 5 ha) et **puis**, le 22 janvier dernier à l'occasion des vœux, le Député Maire de Cavaillon s'est dit favorable au maintien d'AUCHAN sur son emplacement actuel avec, si nécessaire, des travaux de modernisation. Il aura donc fallu 7 années pour que ceux qui défendaient « bec et ongles » ce projet de très grande surface, en viennent à le reconsidérer avec des arguments que nous avons avancés lors des différentes consultations publiques. On ne peut que s'en réjouir !! Pour autant et si la municipalité de Cavaillon maintient sa position.... que va faire Immochan des 40 ha acquis dans les années 2000 ? Ce dossier est loin d'être clos. Donc affaire à suivre !

Travaux Coulon

Les travaux se situent entre la Canaù près des Ratacans et le pont rail ainsi que sur le mur Androin, près de Robion. Ils constituent la tranche 3 du Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) soumis à enquête publique. L'association des Riverains et des Sinistrés du Coulon-Calavon a émis un avis favorable. A l'opposé, une association du Thor remet en cause la validité de ces études et réclame une meilleure protection de la rive nord du Coulon.

De notre côté, après étude attentive du Papi, nous considérons :

- Que la dissymétrie de protection entre rive sud et nord est légitime.
- Que les solutions envisagées pour la tranche 3 des travaux protègent mieux des quartiers vulnérables de Cavaillon et de Robion sans reporter les risques dans d'autres zones vulnérables.
- Qu'il n'est pas raisonnable d'envisager une protection symétrique au Nord (comme le voudrait Action Coulon) qui aurait pour effet de reporter gravement sur Caumont les risques d'inondation.
- Que d'importantes dispositions sont prises pour ne pas impacter gravement l'environnement.

Nous approuvons aussi les projets de déversoirs contrôlés indispensables pour mieux répartir l'eau en situation d'inondation.

Aussi, l'AVEC apporte son soutien à la réalisation des travaux envisagés (tranche 3 du Papi) et à émis un avis favorable lors de l'enquête publique. Elle souhaite que tout soit fait pour que ceux-ci démarrent rapidement afin de mieux protéger les populations concernées.

Pour l'avenir, nous émettons aussi le souhait que des travaux rapides soient enclenchés pour mettre fin au risque grave que constitue la voie ferrée qui, toutes les cartes de l'étude PAPI le montrent, fait effet de digue artificielle et fragile. La rupture de celle-ci, très probable, aurait des effets très graves en cas de crues.

Activités thématiques

Visite établissement " Pellenc -selective'-Technologies

Dans le cadre des activités 2014 en lien avec les "déchets" l'association a organisé le 27 mars 2014 une visite de l'entreprise "Pellenc-Sélective-technologies » à Pertuis.

Cette entreprise s'est spécialisée dans la conception et la fabrication de machines de tri automatique des déchets ménagers et industriels (plus d'info sur (www.pellecst.com)).

Visite particulièrement instructive d'une entreprise française qui, après seulement 10 années d'existence, s'est imposée comme leader dans son domaine, avec des machines présentes dans plus de 40 pays et sur plusieurs sites en France.

Il est possible de visionner ces machines dans leur environnement industriel avec le lien suivant: <https://www.youtube.com/user/PellencSTwebTV>

RELAIS-Métisse

Dans le cadre des activités 2014 en lien avec les "déchets" l'association a organisé le 27 mars 2014 une réunion de présentation du relais.

" Le RELAIS, Un fabricant engagé et responsable...

Le RELAIS est un réseau d'entreprises qui agit depuis près de 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion par la création d'emplois durables.

Le RELAIS a notamment développé pour cela la filière industrielle de la collecte/valorisation textiles - dans laquelle il est aujourd'hui le leader français- et a inventé un modèle d'entreprise innovant au plan social.

Semaine vaclusienne de randonnée

Dans le cadre de la Semaine Vaclusienne de la Randonnée du C.D.R.P.84, l'AVEC a organisé une sortie le 25 septembre sur la commune de CHEVAL BLANC. C'est par une superbe journée estivale que 14 participant(e)s ont pu découvrir sur un circuit d'environ 12 km la diversité géographique, géologique, historique, ... de ce territoire du Comtat Venaissin.

Journée très conviviale et réussie au dire des participant(e)s – A l'unanimité : bravo pour cette initiative de Semaine Vaclusienne de la Randonnée – expérience à poursuivre.

Jardins familiaux au THOR

Le 2 juillet à notre demande, l'association des jardins familiaux thorois, a reçu une douzaine de nos membres pour une visite des "jardins partagés" qu'elle pilote sur un terrain communal au Thor.

Visite particulièrement enrichissante qui a confirmé l'intérêt que nous portons à une telle démarche citoyenne, qui répond de façon concrète à des aspirations sociales et qui donne un sens à une nécessaire transition écologique.

ACTIVITES à venir

Programme des marches 1^{ier} semestre 2015

DATE	LIEU ET DISTANCE	DENIVELE
11 Janvier	D'Alleins au vieux Vernègue une traversée du temps, des sarcophages du néolithique au viaduc du TGV de nos jours : 14 km	Déniv 160 m *
15 février	St Roman - Abbaye troglodytique : 9 km, 3 h + visite	Déniv 120 m *
15 mars	Bonnieux - Forêt de Cèdres - Roque des Bancs – Sentier Botanique : 10 km 3 h 1/2	Déniv 150 m *
12 Avril	Pélissanne : 12 KM - 4 h	Déniv 250 m **
17 mai	Miramas le Vieux - Après le circuit visite du vieux village : 12 km - 3 h 1/2	Déniv 100 m *
7 Juin	Ardèche : Le Gan - Maladrerie des Templiers : 14 km - 5 h	Déniv 500 m ***

Difficulté : * légère ** moyenne *** importante

Visites 1^{ier} semestre 2015

Le programme détaillé n'est pas encore arrêté mais il devrait se décliner en rapport avec le thème retenu pour 2015 : « les circuits courts » et des visites qui n'ont pas pu être réalisées en 2014.

Autres rendez-vous

13 février 2015 17 h: AG AVEC à Cavaillon salle Bouscarle.

Les contacts entre nous

Site Internet AVEC

Pour compléter votre information, vous pouvez consulter le site Internet de l'association (<http://www.assos-avec.fr>). Vous pouvez aussi nous contacter par ce biais ou retirer un formulaire d'adhésion.

Si vous avez des informations à partager n'hésitez pas à nous les communiquer pour qu'elles soient mises sur le site si elles correspondent aux valeurs de l'association et peuvent être utiles.

Un médaille bien méritée

Bravo à Max Castel qui vient de se voir attribuer la médaille de bronze de la jeunesse et des sports pour son action depuis des années d'animation de nos randonnées pédestres.